

AUTRES SERVICES

- Service d'Aide à Domicile (SAD)
- Service À la Personne (SAP)
- Service de Portage de Repas (SPR)
- Le Service Bricolage et Jardinage (SBJ)
- Service d'Aide à la Mobilité (SAM)
- Services Annexes (SA)

QUELS AVANTAGES POUR VOS PATIENTS ?

- Raccourcir le temps d'hospitalisation
- Éviter le placement en maison de repos/retraite, EHPAD
- Soins réalisés à domicile
- Prise en charge à 100% par la CPAM



PRISE EN CHARGE

- + Sur prescription médicale.
- + Visite d'évaluation par l'IDEC.

Nous contacter

SSIAD
ADAR Provence
MARSEILLE



21 boulevard du Maréchal Juin
13004 Marseille



04 42 95 77 43



ssiad.marseille@adar-provence.com

SSIAD
ADAR Provence
AIX EN PCE



300 chemin de la Croix Verte
13090 Aix en Provence



04 42 95 28 70



ssiad.aixenprovence@adar-provence.com

Siège social - ADAR Provence

- 300 Chemin de la Croix Verte - CS 80375
13097 Aix en Provence cedex 02
- 04 42 95 28 68
- www.adar-provence.com/fr



Service de Soins Infirmiers À Domicile



PRÉVENTION

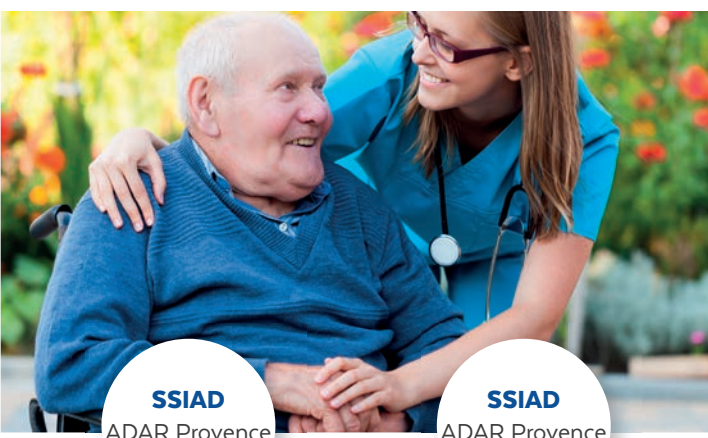
SURVEILLANCE

COORDINATION
PRISE EN
CHARGE

SOINS
INFIRMIERS

Service d'aide et
d'accompagnement à domicile





SSIAD
ADAR Provence
MARSEILLE

SSIAD
ADAR Provence
AIX EN PCE

OBJECTIFS

- Prévenir la perte d'autonomie.
- Éviter l'hospitalisation.
- Faciliter et organiser le retour à domicile.
- Retarder l'entrée en établissement d'hébergement.
- Prendre soin de vos patients.



QUELS TYPES DE SOINS ?*

Soins de nursing

- hygiène
- confort

Soins de prévention

- chute
- escarres
- alimentation / Hydratation
- autonomie

Soins de surveillance

- poids
- pouls
- tension
- fonctions vitales

Soins techniques

- mise en place d'un traitement
- pansements
- prise de médicaments

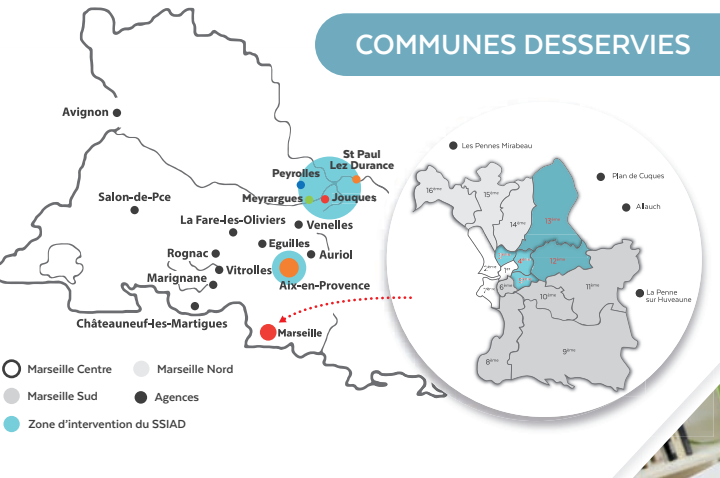
*Liste non exhaustive de soins proposés

PRÉSENTATION

- Service de soins infirmiers à domicile.
- Composition : IDEC - IDE - AS qui interviennent 7j/7.
- Les communes concernées :
 - Aix en Provence
 - Peyrolles
 - Eguiilles
 - St Paul Lez Durance
 - Jouques
 - Venelles
 - Meyrargues
 - Le Puy-Sainte-Réparate
 - Marseille (3^e - 4^e - 5^e - 12^e et 13^e arrondissements)
- Auprès des personnes âgées en perte d'autonomie liée au vieillissement et/ou une pathologie chronique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Âge : le SSIAD ADAR prend en charge les personnes âgées de plus de 60 ans.
- Sur prescription du médecin généraliste.
- GIR entre 1 et 4.
- Minimum 3 passages par semaine, pour des soins d'hygiène.



AUTRES SOINS



★ Convention avec les professionnels agréés.